

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 6 décembre 2016

À l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour construire une crèche et abattre des arbres à hautes tiges le terrain situé Avenue de la Charmille, 2.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Dans un premier temps nous nous félicitons de l'arrivée d'une crèche supplémentaire dans notre commune. En effet, l'essor démographique en cours et annoncé en Région de Bruxelles-Capitale nécessite ce genre d'infrastructure et nous sommes heureux que notre commune prenne les devants. De plus, la démarche d'inclure cette infrastructure au sein d'un écoquartier est louable.

Malheureusement, une ombre vient noircir le tableau, en effet le projet déposé ne prend en compte "que" la crèche. Cette division du projet, qui compte une crèche, deux écoles, une salle de sport et deux immeubles de logements, ne permet donc pas de jauger l'ensemble du projet et encore moins d'évaluer les incidences de la création d'un tel ensemble.

Ce procédé de subdivision, souvent dénoncé par Wolu-Inter-Quartiers, est malheureusement régulièrement utilisé par des promoteurs souhaitant éluder une étude d'incidence. Dans le cas présent, il n'est nullement question d'éluder une étude d'incidence, mais bel et bien d'un écoquartier, projet qui se veut exemplaire d'un point de vue environnemental. Nous aurions donc espéré qu'un projet aussi ambitieux soit aussi exemplaire dans sa demande de permis et nous offre, dès le départ une vision globale du projet.

En outre, nous émettons quelques inquiétudes à propos du trafic de transit généré par l'augmentation des infrastructures présentes sur le site. Le Clos des Bouleau payant déjà un lourd tribut aux heures d'entrée et sortie scolaire, nous souhaitons qu'un maximum soit fait pour éviter l'augmentation de ce trafic et sa multiplication dans les autres axes menant à ce nouveau quartier.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin
Coordinateur